



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

EDF

Question écrite n° 22646

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les dangers et les conséquences de la déréglementation du secteur électrique et plus précisément sur la réorganisation du service des RTE (réseau de transport d'électricité), entité d'EDF chargée de l'exploitation et de la maintenance du réseau électrique haute tension régional. Il apparaît en effet que l'unité régionale de transport de la zone nord-est a pris la décision de ramener le nombre des groupes exploitation transport (GET) de quatre à trois en supprimant le GET des Flandres basé à Vendin-le-Vieil dans le Pas-de-Calais. Ce dernier qui compte quatre-vingt-cinq emplois, dont soixante-dix sont directement concernés par ce projet, est responsable de l'exploitation et de la maintenance des postes haute tension alimentant entre autres, les villes de Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières, Douai, Arras et Lens, zones urbaines fortement industrialisées comprenant des clients industriels dont certains sont classés SEVESO. La maintenance et le dépannage des postes électriques de ces villes seront repris à l'avenir à partir du site de Valenciennes, ce qui risque d'entraîner des délais d'intervention plus longs en cas d'avarie importante, du fait de l'allongement des délais de route. La remise en cause de l'organisations des groupes d'exploitation transport sur le territoire, qui permettent tout à la fois l'égalité et la continuité d'accès à l'énergie pourrait être grave de conséquences, à l'exemple de pays européens comme l'Espagne, la Grande-Bretagne, la Suède où dernièrement l'état d'urgence a été décrété. Il estime dès lors que les gains de production qui pourraient être réalisés grâce à ce projet, ne justifient en aucune façon une telle dégradation de la qualité du service rendu au public. En conséquence, il lui demande de faire en sorte que ce projet de suppression du GET des Flandres soit annulé, sinon de lui préciser les mesures que le Gouvernement entend prendre pour que soient maintenus et renforcés les missions et devoirs de service public d'EDF.

Texte de la réponse

S'agissant de l'organisation interne au sein d'EDF, les relations qui lient l'État à cette entreprise publique sont très largement contenues dans le contrat de groupe. En outre, un contrat de service public précise les objectifs que doit atteindre l'entreprise, notamment en ce qui concerne l'aménagement du territoire et les services à rendre aux clients. Les restructurations des services locaux d'EDF doivent être compatibles avec ces objectifs, voire en favoriser l'obtention. Il s'agit de faire vivre le service public en permettant les évolutions utiles en matière d'effectifs et de moyens matériels. Réseau de transport d'électricité (RTE), créé par la loi du 10 février 2000, a pour mission de garantir un niveau de prestations conformes à ses engagements, d'une part, et à la volonté du législateur, d'autre part, notamment en matière de sûreté, de qualité de fourniture et d'accès à celle-ci. La réorganisation des groupes d'exploitation transport (GET) Flandres et Hainaut vise à promouvoir une meilleure efficacité du fonctionnement de ces structures. Ces dernières, comme les autres GET, assurent deux missions : l'exploitation du réseau et la gestion des lignes et des postes haute tension (HT) et très haute tension (THT). En ce qui concerne l'exploitation du réseau, les outils actuels permettent d'assurer une plus grande couverture dans la conduite à distance des installations autorisant à étendre la taille des périmètres couverts. La gestion des lignes et des postes HT et THT obéit, pour sa part, à un souci de rationalisation des structures existantes. A cet égard, il convient de souligner la proximité géographique des quatre GET actuellement en

place dans cette région. Il s'agit de ceux de Béthune, Vendin-le-Viel, Valenciennes et Reims, ce dernier se trouvant être le plus éloigné. Ces localisations se traduisent par des distances inférieures à celles observées en moyenne entre les GET et qui sont de l'ordre de 200 km. L'ensemble de ces considérations conduit à envisager le regroupement des GET de Vendin-le-Vieil et de Valenciennes, le siège se situant dans cette dernière commune. Pour ce qui est des personnels, la réorganisation devrait se traduire par la réaffectation d'environ cinquante agents dans des emplois au sein de RTE. L'entreprise s'est engagée à ce que chaque situation individuelle soit examinée et permette de rechercher la meilleure solution pour les agents eux-mêmes comme pour l'entreprise. Des mesures d'accompagnement pourront être mises en oeuvre visant à compenser les incidences financières des affectations nouvelles. Enfin, l'entreprise doit se livrer à la nécessaire concertation. A ce jour, le projet a été présenté fin avril 2003 aux représentants du personnel, puis le 12 juin 2003 au comité mixte à la production. Il doit normalement être présenté aux élus.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22646

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5926

Réponse publiée le : 1er septembre 2003, page 6812